

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Prairial, an VII.



Incendie arrivé à New-York. — Proclamation du général Suwarow aux habitans du Piémont. — Lettre d'un officier français à Gènes. — Nouvelles de Suisse, annonçant divers avantages remportés sur les Autrichiens, qui ont perdu douze cents hommes de cavalerie. — Fête donnée aux officiers français par les officiers espagnols, à bord de leur bâtiment. — Nouvelles diverses.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Philadelphie, le 28 ventose.

Une nouvelle insurrection a éclaté dans les districts de l'Ouest. Elle prend une tournure plus sérieuse que celle de Gallatin & des autres patriotes des montagnes.

Soixante des prisonniers français, détenus à Lancaster, sont arrivés en cette ville, sous l'escorte de la compagnie d'infanterie du capitaine Burton. Ils seront envoyés sous peu aux isles.

Un incendie a éclaté, le 25, à New-York, & l'on a lieu de craindre qu'il n'ait point été l'effet du hasard. Beaucoup de munitions navales, des affûts de canon, & les agrès du vaisseau de guerre qui se construit à Long-Island, ont été consumés. A Baltimore, on a essayé deux fois, pendant la nuit, de mettre encore le feu au bourg de Norfolk. Le major & les échevins ont fait offrir 500 piastres de récompense à ceux qui arrêteroient les incendiaires.

ITALIE.

Rome, le 22 floréal.

Il défile continuellement par nos murs de nombreux corps de troupes françaises destinés à renforcer l'armée d'Italie.

On attend, à tous momens, de Naples un corps de trois mille hommes auxquels on a déjà préparé des logemens. Le général Macdonald est déjà arrivé ici avec le général de division qui commande la forteresse de Capoue.

Milan, le 23 floréal.

On a publié ici la proclamation suivante, adressée par M. le général comte de Suwarow aux habitans du Piémont. « Connoissant la nécessité de pourvoir à l'ordre public dans ces provinces heureusement reconquises par les forces combinées austro-russes, & devant en conséquence non-seulement veiller à la distribution de la justice, mais encore maintenir en activité toutes les branches de l'économie publique & de l'administration sur le pied & le système établis par l'ancien gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne avant la révolution, nous ordonnons ce qui suit :

» 1°. Sont maintenus en vigueur les lois & établissemens politiques & civils qui existoient avant l'ordre de choses qui vient de cesser.

» 2°. Le lieutenant-général baron de Latour est investi par nous des pouvoirs les plus étendus pour faire toutes les dispositions qu'il croira nécessaires, dans la partie civile & économique, & nommer les sujets les plus propres par leur probité & leurs talens à remplir les places.

» 3°. Les sujets nommés par le lieutenant-général Latour

exerceront les fonctions qui leur seront confiées, conformément aux loix & établissemens susdits, & dans les cas imprévus, ils feront ce qui sera le plus propre à assurer le maintien de l'ordre public.

» 4°. Les dispositions relatives au système monétaire, & à l'extinction de la dette publique, actuellement en vigueur, continueront d'être observées : cependant jusqu'à ce qu'il soit statué autrement, le cours & l'émission des billets royaux portant intérêts, sera suspendu ».

Du quartier-général de Boghera, le 8 mai 1799.

ALEXANDRE SUWAROW-RIMNISKI.

Gènes, le 30 floréal.

Extrait d'une lettre d'un officier français.

L'ennemi a été obligé de partager son armée, pour envoyer un gros détachement au-devant de l'armée de Naples. Nous touchons au moment décisif. Si nos deux armées peuvent battre l'ennemi & opérer leur jonction, nous reprendrons bientôt l'offensive; mais il nous faudra, pour y parvenir, donner un terrible coup de collier.

Il paroît que c'est le général Melas qui commande en chef l'armée ennemie.

Notre armée ne peut encore profiter de ses précédens avantages, parce qu'elle attend des renforts.

Nous sommes presque bloqués de toutes parts du côté de la mer. Les habitans d'Onelle sont en pleine révolte, & ont de petits corsaires qui interceptent le passage : ces corsaires se sont joints à une frégate anglaise & à deux cutters qui croisent vis-à-vis d'Onelle. Le général Pouget, qui commande à Nice, est parti avec deux mille hommes contre ces révoltés.

P. S. Je viens de voir une lettre de Macdonald, qui annonce que la totalité de l'armée de Naples ne pourra être à Florence que du 4 au 5 du mois prochain.

Le quartier-général ennemi est actuellement à Castelnovo, près de Voghera.

AUTRICHE.

Vienne, le 27 floréal.

La commission qui a été chargée par l'archiduc Charles de faire des recherches sur l'assassinat des ambassadeurs français, a fini ses occupations. Les procès-verbaux & leur rapport ont été remis hier à l'empereur.

Le banquier Mylcius de Coblentz, qui avant la guerre étoit dans l'indigence, & qui a été employé comme fournisseur de l'armée autrichienne, vient d'acheter en Bohême des terres de la valeur de 1,400,000 florins. L'empereur l'a fait gentilhomme.

Extrait de la gazette de la cour, du 29.

« D'après un rapport du général de cavalerie Melas, en date du 17 de ce mois, le général-major Wuckassowich a passé le Tésin avec son corps, a occupé Arona, Mordaro & Vercoil, & a détaché des partis, par Ivree, du côté de Turin. On a trouvé à Arona & Mordaro 17 canons, tant de fer que de métal, un grand nombre de doubles bâches, 5000 cartouches de mousquet, & 1180 sacs d'avoine, riz & fèves. Ce général mande en outre, que d'après les rapports qui lui sont parvenus du général Lattermann, le nombre des armes à feu qu'on a trouvées à Milan se monte à 23 mille.

« Le lieutenant-général comte de Bellegarde écrit en date du 18, qu'ayant été informé que le général ennemi Loison se trouvoit avec quelques bataillons dans la Valteline, il détacha deux brigades de son corps sur Pont & Samada pour pousser de là de forts partis au-delà de Bernina, du côté de Pesciavo, & au-delà de Saint-Maurice & Silvaplana, afin de couper la retraite par Bernina au général Loison. Il fit avancer en même tems le colonel Carneville de Velza, par Mortarollo, sur Tirano, dans la Valteline. L'effet de ces mouvemens fut que le général Loison ne put effectuer sa retraite par la vallée de Pesciavo, & dut se diriger vers Chiavenna, où se rassemble une autre division, à laquelle il se réunira vraisemblablement ».

A N G L E T E R R E

Londres, le 8 prairial.

Deux malles, arrivées avant-hier d'Irlande, nous apprennent que les cours maritales, formées pour juger la conduite des officiers, ont été dissoutes en conséquence des ordres de S. E. le lord-lieutenant, qui a enjoint à tous les officiers de se rendre à leur poste.

Le lord Bridport est sur la côte occidentale avec vingt-deux vaisseaux de ligne, & il fait croiser des frégates d'observation jusqu'à Urris Head, de manière que l'ennemi ne pourroit tenter un débarquement sur aucun point, sans qu'il en fût instruit.

Ce qu'on avoit dit de la sortie du lord Bridport de la mer d'Irlande, est entièrement dénué de fondement. On a tellement peur que l'Irlande ne soit l'objet de l'expédition française, que depuis quatre jours il y a eu deux alarmes successives de la côte. Des capitaines de longre prétendoient avoir vu la flotte ennemie, & d. j. le lord Bridport s'étoit rangé en bataille à l'embouchure de la rivière de Shannon. Cette alarme a eu lieu le premier prairial.

Voici la nouvelle la plus importante publiée aujourd'hui par les journaux, & entre autres par le *Morning-Chronicle*, qui s'exprime ainsi :

« On dit généralement, & des personnes qui paroissent bien instruites assurent que les efforts faits par Thomas Grenville pour entraîner le roi de Prusse dans la coalition, ont été vains. Sa majesté a définitivement répondu que tout au plus elle pourroit voir d'un œil indifférent les Français forcés à rentrer dans leur territoire; mais que si les anciennes limites de la France étoient entamées, non-seulement il ne garderoit pas la neutralité, mais qu'il s'uniroit aux Français pour s'opposer à la fédération tyrannique de l'Autriche & de la Russie ».

On apprend, par une voie sûre, que le lord Saint-Vincent s'est porté sur Lisbonne, à la tête d'une flotte de 21 vaisseaux de ligne.

Du 9. — Le comte d'Artois arrive en ce moment à Londres, & vient se présenter à l'amirauté. Il dinera

chez M. Pitt. On assure que le gouvernement lui accorde la permission de revenir sur le continent.

On sait que le ci-devant comte d'Artois, poursuivi pour dettes, n'a pu trouver d'asyle contre ses créanciers que dans le château d'Edimbourg, lequel est un lieu de sauvegarde, comme étant le palais des anciens rois d'Ecosse & le siege actuel du gouvernement.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Lucerne, le 8 prairial.

Le général Keller & différens commissaires écrivent au directoire que les français sont toujours des héros. Ils ont avancé jusqu'à Thur. Les impériaux, dans leur retraite, ont incendié le pont. Près de Frayenfeld, il y a eu un combat opiniâtre, dans lequel le général Weber de Berne a perdu la vie. Les suisses se sont battus avec le plus grand courage; deux mille autrichiens ont été faits prisonniers. Les français ne tarderont pas à passer la Thur, ensuite le Rhin. Le général Massena se loue beaucoup des troupes helvétiques.

Il y eut des affaires vigoureuses du côté d'Eglisaw & de Zurzach. Par-tout les Français ont remporté la victoire. Sur les deux derniers points, les Autrichiens ont été forcés de repasser le Rhin; après y avoir perdu 1200 hommes de cavalerie. Du côté de Vinterthour, ils se sont retirés jusqu'à Andelfingue, Marthelen & Flach.

Du côté des Grisons, on assure que les Autrichiens sont en pleine retraite, & que les Français ont repris Vallenstat. Depuis, ils ont attaqué l'armée autrichienne sur tous les points & avec toutes leurs forces. Nous entendons la canonnade, mais de loin, ce qui nous fait augurer le succès.

Les villages de Naftenbach & Psunguen, insurgés contre les Français, seront soumis sous peu.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre de Toulon, du 8 prairial.

Vous savez que l'escadre espagnole a essuyé une tempête horrible; plusieurs vaisseaux à trois ponts ont été démolis; un d'eux faisoit 70 pouces d'eau par heure. Heureusement Massaredo avoit vu venir la tempête & étoit préparé; ils sont entrés à Carthagène. Les Anglais étoient en vue; ils ont dû souffrir autant que les Espagnols, & n'ont que Gibraltar pour se ravitailler.

La flotte de Brest est encore dans notre rade; depuis deux jours, eût-elle ordre de mettre à la voile; tous les équipages sont consignés à bord; mais le vent n'est pas favorable à sa sortie.

Rochefort, le 6 prairial.

Nous avons près de nous, c'est-à-dire, à l'isle de Rhé, la flotille espagnole, venue du Ferrol, un nombre de cinq vaisseaux de ligne; les officiers espagnols viennent souvent ici; nos marins leur ont fait le plus grand accueil; le commissaire-ordonnateur & le commandant de la marine, leur ont donné des fêtes; les Espagnols les ont rendues à leur bord, & l'on parle d'une autre qui doit avoir lieu ici sous peu. J'ignore quelle est leur destination; mais toujours est-il que provisoirement ils répandent beaucoup d'argent.

Strasbourg, le 13 prairial.

Hier & avant-hier, tout a été tranquille sur la rive droite du Rhin.

Il est arrivé ici une demi-brigade qui a continué sa marche vers la Suisse.

Dans les environs de Mannheim, il ne s'est plus rien passé depuis le combat près de Laderbourg. Nos troupes, qui y ont reçu des renforts, se maintiennent dans leur position;

elles s'étendent jusqu'à Schwelzingen. Il y a très-peu d'Autrichiens à Heidelberg.

Deux demi-brigades sont arrivées à Mayence, & se sont ensuite rendues sur la rive droite du Rhin. Nos troupes, qui y forment un camp en avant de Cassel, se sont avancées par Höchst jusqu'à une demi-lieue de Francfort. Il est faux que les Autrichiens soient entrés dans cette dernière ville; mais ce qui est sûr, c'est qu'ils ont reçu quelques renforts entre Wurzburg & Aschaffenburg, où cependant toute leur force ne consiste qu'en 2,000 hommes environ.

Le ministre de Gatzert a donné sa démission. Il étoit premier ministre à la cour de Darmstadt & membre de la députation de l'Empire à Rastadt; il a été remplacé par M. de Barkhansen, avantageusement connu & très-porté pour la France.

Le corps de Hotze s'est rendu, par Werdenberg & le pays de Toggenbourg, à Saint-Gall, tandis que le corps de Bellegarde observe les mouvemens du général Lecourbe, posté sur le Saint-Gothard.

Le directoire & le corps législatif helvétiques se sont rendus à Berne.

Le général Keller, commandant les troupes helvétiques, a été destitué & remplacé par le citoyen Burkard, de Bâle, qui a autrefois servi en France.

PARIS, le 16 prairial.

— Le ministre de l'intérieur a présidé, le premier de ce mois, à l'inauguration de l'école clinique, établie à Paris, sur le terrain de la ci-devant église de la Charité, rue des Peres. Cet établissement présente dans sa distribution & le style de son architecture un modèle à suivre dans les nombreux hospices répandus sur tout le territoire de la république. Ce monument a été exécuté sur les plans & sous la conduite du citoyen Clavareau, architecte des hospices civils.

— Le concours pour la chaire d'histoire à l'école centrale du département d'Eure & Loir, qui avoit été indiqué au 15 floréal dernier, se trouve prorogé, & sera définitivement fermé le 4 messidor prochain. Jusqu'à ce jour inclusivement tous les aspirans pourroient envoyer leur programme, & se faire inscrire au secrétariat du département à Chartres.

— Les citoyens Vantoerg, Hiquart & Elias, belges, du département de l'Escaut, détenus au Temple depuis six mois, ont été mis hier en liberté définitive. Il ne reste plus dans cette maison d'arrêt que deux belges & quatre habitans des environs de Maëstricht, qui y ont été amenés depuis peu.

Le citoyen Pauli, maître de postes de Cologne, détenu au Temple, a également été mis hier en liberté.

Le ci-devant prince de Carency a été transféré hier du Temple à la Force avec un mandat d'arrêt.

La plupart des belges qui étoient encore emprisonnés à la Force ont aussi reconvré leur liberté dans la journée d'hier. Le petit nombre de ceux qui restent encore détenus à Paris ne tarderont pas non plus à être relâchés ou renvoyés dans leurs départemens respectifs pour y être mis en jugement.

— Avant-hier soir, le citoyen Lange, concierge de la maison d'arrêt de l'Abbaye, s'est brûlé la cervelle.

— On mande du Havre, en date du 11, qu'une barque de pêche, montée de sept hommes, fut entraînée par le courant & le vent de sud-est, au large de la Reve. Une corvette anglaise lui a donné chasse & s'en est emparé: deux

hommes, effrayés de la crainte d'être prisonniers, se sont jetés à la nage, espérant gagner le rivage; les Anglais craignant qu'ils ne se noyassent, ont envoyé leur péniche pour les prendre, & les ont ramenés à bord: un d'eux étoit déjà épuisé de fatigues. Le capitaine anglais s'étant informé s'ils étoient véritablement des pêcheurs, & ayant appris qu'ils avoient des femmes & des enfans indigens, les a renvoyés avec leur barque.

— La 29^e demi-brigade d'infanterie de ligne, stationnée à Metz, Longwy, & autres places de la 3^e division militaire, vient de partir pour se rendre au camp sous Lyon. On assure que c'est le général Chabert, ex-représentant du peuple, qui en a le commandement.

Le 24^e régiment à cheval se rend à la même destination.

— Les nouvelles de la Coroguc annoncent qu'on arme, au Férol, trois vaisseaux, deux bouques & quelques bricks. Quatre mille matelots sont prêts pour en former les équipages.

— L'amiral Saint-Vincent est returé à Gibraltar.

— On avoit dit que le général Saint-Cyr seroit mis en jugement; mais ce bruit est faux. Ce général doit se rendre en Italie, où il aura un commandement. Le général Porzio est à Bâle; le général Schavenbourg y est aussi. Le général Nouvion a quitté Lucerne, pour prendre le commandement à Huingue. C'est le général Boivin qui le remplace.

— Un convoi de 80 voiles, destiné pour Nantes & autres ports de la ci-devant Bretagne, a appareillé le matin du 5 de la rade des Sables, et est arrivé la marée suivante à Eromentine.

Les bâtimens de la station qui l'escortoient ont ramené le lendemain un convoi de plus de 60 voiles destiné pour les ports du Sud, qu'ils ont conduit, sans s'arrêter, dans le Pertuis Breton.

— Le 8, au matin, plusieurs corsaires anglais se sont présentés vis-à-vis la rade des Sables. Le lougre *le Renard* & le brick *le Dragon* ont été à leur poursuite; après quelques heures de chasse, ils ont capturé un cutter de 8 canons.

— Le directoire helvétique, sur le rapport de son ministre des arts et des sciences, a défendu l'enseignement, en langue latine, de la philosophie, de la théologie, des mathématiques et de la physique, dans les académies, collèges & couvens. Un des principaux motifs de cet arrêt, est que l'usage de la langue latine dans l'enseignement public des académies est nuisible à la précision scientifique, à la clarté, à l'intérêt des leçons, enfin au bon goût.

— Il paroît, en ce moment, un très-bon ouvrage sur les dernières campagnes de l'armée de Rhin et Moselle, par le citoyen Dédon, chef de brigade d'artillerie. Il y discute, en militaire très-instruit, toutes les belles opérations de cette armée, qui ont été depuis long-temps appréciées par les gens de l'art, mais dont la modestie du son général n'avoit pas permis au public de sentir tout le mérite. Cet ouvrage, qui sera une source d'instruction pour tous nos officiers, sera encore pour ceux de notre armée d'Italie: un nouveau motif de confiance dans les talens de Moreau.

LOTÉRIE NATIONALE.

Tirage du 16 prairial.

46 84 64 43 62.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENT S.

Séance du 16 prairial.

Au nom d'une commission spéciale, Duplantier, rappellé.

que le conseil des anciens a rejeté une résolution relative aux droits de successibilité de la république ; il présente un nouveau projet dont les dispositions portent :

1°. Les pères & mères & autres ascendants d'émigrés qui s'étoient conformés à la loi du 9 floréal an 3, avant la publication de celle du 11 messidor an 3, auront, ainsi que leurs familles, la libre disposition de toutes les successions qui ont pu leur échoir depuis le 9 floréal, ou qui pourroient leur échoir par la suite, tant en ligne directe que collatérale, sans que la république puisse y exercer aucun droit.

2°. Pour jouir du bénéfice du précédent article, les ascendants d'émigrés justifieront à l'administration centrale du domicile de ceux d'où proviennent les successions dont il s'agit, de l'arrêté sur l'indemnité due à la république, définitivement rendue par les autorités compétentes, & dans les formes voulues par la loi du 9 floréal an 3, avant la publication de celle du 11 messidor.

Si, à cette époque, ils n'avoient pas obtenu leur arrêté définitif, ils justifieront :

De l'acte de dépôt & d'affirmative, de la déclaration par eux faite & de l'estimation de leurs biens, selon la loi du 9 floréal ;

Que ce dépôt & cette affirmative ont été faits, et qu'ils ont été reçus avec l'état estimatif des biens avant la loi du 11 messidor, par les administrations compétentes ;

Que l'article IV de la loi du 9 floréal ne leur a point été applicable.

3°. Il sera, sans délai, donné main levée auxdits ascendants qui seront dans les cas prévus par les articles ci dessus, de tout séquestre apposé sur les successions à échoir ou échues, ainsi qu'à leurs familles, depuis le 9 floréal, sans restitution de fruits, lesquels demeureront compensés avec les frais de régie et les secours qu'auroient pu recevoir lesdits ascendants.

Les ascendants desdits émigrés, non porteurs des arrêtés définitifs de liquidation rendus avant la publication de la loi du 11 messidor, qui ne justifieront pas de leurs déclarations, ne jouiront pas des bénéfices des articles précédens.

Les autres articles sont successivement mis aux voix & adoptés.

On s'occupe de la discussion des tribunaux de commerce.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 16 prairial.

Les administrations municipales d'Arbois, département de la Loire; Rieux, département de la Seine-Inférieure; de Marseille, d'Orthez, de Narbonne, d'Orange & de Sens envoient des adresses dans lesquelles elles demandent vengeance de l'assassinat commis sur nos ministres plénipotentiaires à Rastadt.

L'administration de Sens annonce que ses conscrits sont partis pour aller venger cet assassinat. Ils l'ont juré entre les mains de plus de 5 mille citoyens & de l'administration municipale, de l'état-major & d'une partie de la garde nationale, qui les ont accompagnés jusqu'aux limites de la commune.

Faure Labrunerie fait valider les opérations de l'assemblée-mère & annule celles de l'assemblée scissionnaire des Hautes-Alpes.

Boujoux fait un rapport sur les triples élections du Gers. Des faits dont il présente l'analyse, il résulte que, dès le premier jour, l'assemblée électorale du Gers fut en proie aux troubles & aux agitations; que ce désordre fut causé par la minorité, qui désespérant d'exercer dans l'as-

semblée électorale l'influence qu'elle desiroit, prit ce prétexte pour scissionner. Cette minorité étoit toute dévouée au commissaire central qui, dès la tenue des assemblées primaires, avoit tout fait pour influencer les élections. Il enjoignoit, au nom du gouvernement, par des lettres signées de lui, aux commissaires près les administrations de canton, de faire nommer des électeurs qui fussent dans le sens du gouvernement, & de lui en indiquer parmi ceux-ci, quelques-uns avec lesquels il put correspondre pendant la tenue des assemblées électorales. Le rapporteur critique severement, à cette occasion, la conduite de ce commissaire central. Veut-il se faire nommer à la législature, dit-il? Il se sert de toute son influence sur les commissaires qui lui sont subordonnés. En rencontre-t il qui lui résistent? aussitôt il les peint au directoire comme des mauvais citoyens, comme des anarchistes, & les fait destituer. Il en use de même à l'égard des administrateurs, dont la présence contrarie ses projets, & le choix du peuple n'est point une barrière qui arrête les entreprises du commissaire.

Après avoir ainsi fait sentir combien c'est peu raisonnable les motifs de la scission, le rapporteur annonce qu'après cette scission, l'assemblée mère a fait ses opérations dans le calme & conformément aux loix; que l'assemblée scissionnaire a mis tant d'irrégularité dans ses séances, qu'elle a cru devoir les couvrir du voile le plus épais; qu'elle avoit 64 votans de moins que l'assemblée électorale.

Enfin, le rapporteur pense qu'on ne doit pas s'occuper de la fraction des électeurs qui se sont réunis à l'Evêché, & que les opérations de l'assemblée séante au Temple décadaire, réunissant en leur faveur la régularité & l'observance de toutes les loix, doivent être validées. La commission propose en conséquence d'approuver la résolution.

Un membre ne trouve ni dans les opérations de l'assemblée-mère, ni dans celles des assemblées scissionnaires, le respect dû aux loix, & il pense que la résolution doit être rejetée.

Un autre membre reproduit les faits & les moyens exposés par la commission, & conclut à l'approbation.

Le conseil approuve la résolution.

Bourse du 16 prairial.

Amsterdam 62 1/2, 63 1/2	Rente prov. 5 f. 25 c., 5 f.
Idem cour 57 1/2, 58 1/2	Tiers consol. 10 f. 13 c.
Hambourg 193 1/2, 190.	Bons 1/2 98 c.
Madrid	Bons 3/4
Mad. effec. 15 f., 14 f. 56 c.	Bons d'arrérage, 77 f. 50 c., 79 fr.
Cadix	Action de 50 fr. de la caisse des rentiers
Cad. effec. 15 f., 14 f. 56 c.	Or fin 106 f. 75 c.
Gènes 99 à 98 3/4, 97.	Ling. d'arg. 50 f. 75 c.
Livourne 107, 106.	Portugaise 97 f. 63 c.
Bâle 2 1/2, bénéf., pair.	Piastre 5 f. 45 c.
Lausanne 1/2 bénéf.	Quadruple 82 f.
Genève	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Lyon pair 25 j.	Guinée 26 f. 50 c.
Marseille pair 25 j.	Souverain 35 f. 13 c.
Bordeaux pair 25 j.	
Montpellier pair 20 j.	

Espirit 1/2, 350 à 360 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 280 f. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 325 fr. — Huile d'olive, 1 fr 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 40c. — Idem St-Domingue, 3 fr. 5 à 10 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 45 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 50 c. — Savon de Marseille, 1 franc. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.